



DELIBERATION DU CCAS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

25/10/2022

DATE D’AFFICHAGE

25/10/2022

L’an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Centre Communal d’Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Martine THOMAZIC, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE

Absents-excusés : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

1/ DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1-2022 – INTEGRATION D’UNE RECETTE DANS LE BUDGET

Le CCAS a reçu une recette de 1000 € qui n’était pas prévue au budget.

Sachant qu’il ne reste au budget « Fêtes et cérémonies » que 2694.26 €, ce qui sera insuffisant pour les dépenses qui vont être effectuées très prochainement pour le repas / colis des aînés (traiteur, colis, déco...) et qu’il ne reste au budget « Aides » que 14 €.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, les membres du Conseil d’Administration décident de modifier le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : + 900 €

Article 6562 « Aides » : + 100 €

Total dépenses de fonctionnement : + 1 000 €

Recettes :

Article 774 « Subventions exceptionnelles » : + 1000 €

Total recettes de fonctionnement : + 1000 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 5 213.41 €.

A Civray, le 02 novembre 2022

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 07/11/2022